

**COMMUNE DE NAVARRENNX
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de NAVARRENNX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Françoise HIVERT, troisième adjointe, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour la fonction **ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE** (animations diverses, patrimoine de la commune, fleurissement...).

Article 2e: Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de MOURENNX-ORTHEZ

Fait le 23 mars 2026

Le Maire,
Nadine BARTHE

